

# ANNEXES

une note confidentielle très révélatrice !

AN. 77  
 CHARENT - SECT  
 DE LA SECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU 14 MARS 1972  
 21/3/72

R. QUESTION DU DROIT D'AFFICHAGE

M. ROZANS expose que, comme l'indique l'ordre du jour, le Conseil a à examiner la question du droit d'affichage dans les Foyers.

Le droit d'affichage existe depuis toujours, mais limité à ce qui concerne les activités sportives ou culturelles, les questions d'emploi, de logement, etc. à l'exclusion des sujets à caractère spécifiquement syndical, politique, confédéral ou commercial.

Un certain nombre de résidents demande que le droit d'affichage soit étendu spécialement pour ce qui concerne les questions syndicales et politiques.

Devant cette demande, les avis des membres du Conseil apparaissent comme partagés.

Les uns sont partisans de maintenir du statut qui, considérant que les Foyers sont des lieux privés, des domiciles où chacun a le droit de pouvoir vivre sans être exposé à subir la pression de publicités, ou de propagandes de plus en plus insistantes. Il faut dire, à leur avis, que les Foyers restent des lieux où les résidents puissent trouver le repos et le calme. Malheur, dans les installations d'habitation, cette règle soit respectée et tout affichage soit interdit.

D'autres estiment que les résidents qui sont des travailleurs et des citoyens ont le droit d'être informés dans les Foyers des questions syndicales et politiques.

Les membres du Conseil ne rendent bien compte qu'il est difficile de distinguer où s'arrête l'information et où commence la propagande. Qui se décide, qui choisit l'arbitre chargé d'adopter telle affiche et de refuser telle autre. Comment porter sur leur contenu un jugement véritablement objectif ?

Si cette distinction entre information et propagande n'était pas faite, les Foyers risqueraient de devenir des lieux de luttes politiques et de servir de terrain à toutes formes de marchandises (il faut prévoir une direction Régionale de 1972).

Le Conseil d'ailleurs s'engageant sur les divers aspects du problème, M. ROZANS propose alors qu'un accord soit fait jusqu'à la période des vacances, dans les Foyers qui le souhaiteraient, et cela sur conditions suivantes :

- l'affichage serait fait sur un panneau particulier dans l'emplacement et la dimension seraient choisis d'accord entre le promoteur et les résidents.
- seuls, seraient admissibles les affiches apportant l'annonce des réunions ou manifestations organisées dans leurs locaux propres par les organisations syndicales et politiques. Les annonces devront seulement faire mention du sujet des réunions, de leurs dates et du lieu où elles se tiendront, à l'exclusion de tous commentaires.

Cette proposition de M. ROZANS est acceptée.

Dans chaque boîte sur laquelle intervient la Ligue, est popularisée la grève des F.J.T. Quelques extraits de Taupes Rouges...



« Nous reconnaissons bien notre vieille amie, notre vieille taupe, qui sait si bien creuser sous terre pour apparaître brusquement :  
 LA REVOLUTION K. MARX »

# la taupe rouge



LIGUE COMMUNISTE section française de QUATRIEME INTERNATIONALE

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet, 6 foyers de jeunes travailleurs de la banlieue No. Epinay - Clichy - Gagny - Sarcelles - St Gratien et Chatillon /s Bagneux, sont en grève. Depuis plus d'un mois et demi, ils sont en lutte contre la direction de la soi-disant oeuvre sociale qui les gère: l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs qui a tenté d'augmenter de 11 % le prix des pensions ( de 380 F à 4,20 F par mois ) et de faire passer le prix du repas supplémentaire de 5,80 F à 6,50 F.

Les jeunes travailleurs de ces foyers ont décidé de refuser cette nouvelle atteinte à leur pouvoir d'achat déjà très maigre. Ils ont décidé de ne payer que l'ancien tarif. Pour sa réponse, la direction ferme foyers et restaurants, envoie des flics contre les résidents en lutte et exclu par lettre 150 jeunes travailleurs d'Epinay. Par son attitude intransigente, elle cherche à diviser les résidents en isolant ses éléments les plus combattifs.

Face à cette attitude, les jeunes travailleurs se sont organisés pour une lutte dure et prolongée == élection d'un comité de grève représentatifs de tous les grévistes par foyer, et comité central de grève pour tous les foyers en lutte. Les jeunes travailleurs ont décidé d'occuper des locaux pour résister à la direction. Ils ont décidé d'organiser des actions de solidarité avec les autres foyers en lutte.